



Huissier devais venir pour enlevement mobilier il n'est pas venu

Par **mimi1969**, le **14/02/2018** à **20:27**

bonjour,rnrnl'enlèvement de mes meuble devait avoir lieu le 24 janvier 2018 celui ci n'a pas été fait et j'ai reçue un courrier 10 jours après disant: que c'était pour des raisons techniques)nouvelle date le 14/03/18 entre 8h et 19h30.rnaujour'd'hui personne est venu... le huissier peut il venir un autre jour sans que je le sache? ou m'envoyer un nouveau courrier avec une nouvelle date et également me facturer tout celarnmerci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **15/02/2018** à **05:56**

Bonjour, avez vous un jugement vous condamnant à régler une dette ? Si oui l'huissier peut venir à tous moments, cordialement

Par **mimi1969**, le **15/02/2018** à **09:29**

bonjour oui j'ai un jugement et la saisie conservatoire à eu lieu mais comme j'ai eu une lettre avec la date d'enlèvement et qu'il n'est pas venu... je ne peux tout de meme pas vivre sur le qui vive en permanence.

Par **morobar**, le **15/02/2018** à **11:23**

Bjr,rnSi la venue est prévue pour le 14/03/2018 c'est à dire le QUATORZE MARS, ne vous étonnez pas de son absence au 14 Février.

Par **mimi1969**, le **15/02/2018** à **12:16**

bonjour morobar,rnrndésolée dans mon précédent message j'ai indiquer 14/03/18 pour l'enlèvement des meubles, j'ai fait une faute c'est le 14/02/18, je ne sais pas quelle est la date de venterncordialement